

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/5

15 février 2021

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Application des garanties de l'AIEA pendant la pandémie de COVID-19

### État de la situation

*Rapport du Directeur général*

#### Résumé

- Au début de la pandémie de COVID-19, le Directeur général a déclaré que, malgré la situation difficile, l'Agence n'interromprait pas ses activités de vérification. Cela a obligé l'Agence à mettre en œuvre une série de mesures d'atténuation qui lui ont permis de mener toutes les activités des garanties sur le terrain qui étaient les plus critiques du point de vue des délais, ainsi que la quasi-totalité des activités de garanties normalement réalisées au Siège et dans les bureaux régionaux de l'Agence.
- L'Agence continuera de s'en remettre à l'indispensable coopération des États pour veiller à l'application des garanties, et compte ainsi sur eux pour accepter une hausse de la fréquence et de l'intensité de ses activités de vérification sur le terrain en 2021, en conséquence de la reprogrammation des activités prévues.
- L'Agence estime actuellement qu'elle sera en mesure de tirer des conclusions relatives aux garanties solidement étayées pour tous les États concernant 2020.



# Application des garanties de l'AIEA pendant la pandémie de COVID-19

## État de la situation

*Rapport du Directeur général*

### A. Introduction

1. La pandémie de COVID-19 a eu des incidences considérables. Les gouvernements du monde entier ont mis en place des mesures sanitaires et des règles de sécurité strictes afin de contenir le coronavirus : distanciation physique, limitation des voyages et de la liberté de circulation des personnes, suspension des vols et restrictions imposées pour d'autres moyens de transport, ou encore fermeture des frontières. Ces mesures ont eu des incidences importantes sur l'application des garanties de l'Agence et l'ont en particulier empêchée de procéder à un certain nombre d'activités de vérification sur le terrain qu'elle avait prévu de mener. L'Agence a donc dû prendre plusieurs mesures pour surmonter les nouvelles difficultés ou atténuer leur effet.

2. Le présent document fournit des informations actualisées sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur l'application des garanties au début de 2021<sup>1,2</sup>.

### B. Application des garanties

3. Pour atteindre les objectifs des garanties fixés pour un État, l'Agence doit mener les activités des garanties établies pour cet État conformément à l'accord de garanties et, le cas échéant, au protocole additionnel, afin de donner une assurance crédible quant au fait que l'État en question se conforme à ses obligations en matière de garanties. La fréquence et l'intensité de ces activités sont déterminées conformément à l'accord de garanties, compte tenu du cycle du combustible nucléaire et des capacités techniques connexes de l'État, du type de matières nucléaires et d'autres facteurs propres à l'État<sup>3</sup>.

4. Chaque année, l'Agence élabore un plan annuel de mise en œuvre pour chaque État ayant un accord de garanties en vigueur, lequel précise les activités de garanties devant être menées sur le terrain et au Siège, ainsi que la fréquence et l'intensité de celles-ci, pour que les objectifs techniques des garanties soient atteints<sup>4</sup>. Si une activité prévue ne peut être réalisée, si un objectif technique des garanties n'est pas atteint ou si une incohérence est constatée, le plan annuel de mise en œuvre peut faire l'objet d'un ajustement et des activités de suivi sont programmées et déployées pour remédier à la situation.

---

<sup>1</sup> Le document GOV/INF/2020/7 contient des informations détaillées sur l'application des garanties jusqu'au 31 mai 2020 ; une mise à jour de ces informations est parue en août dans le document GC(64)/INF/5.

<sup>2</sup> Dans la plupart des cas, les informations détaillées figurant dans ce rapport sont fournies jusque fin novembre 2020. Les informations résumées pour l'année 2020 entière seront fournies dans le rapport sur l'application des garanties pour 2020.

<sup>3</sup> Voir les documents GOV/2014/41 et Corr.1, sections C.5 et C.6.

<sup>4</sup> Voir les documents GOV/2014/41 et Corr.1, section C.4.

## **C. Incidences sur l'application des garanties et réponse de l'Agence**

5. D'un point de vue logistique, les restrictions de voyage et autres mesures de santé et de sécurité prises par un grand nombre d'États en réponse à la COVID-19 ont encore des effets importants sur la capacité de l'Agence à appliquer les garanties<sup>5</sup>.
6. Malgré ces circonstances, l'Agence poursuit sa mission de vérification visant à décourager la prolifération des armes nucléaires par l'application des garanties.
7. Les mesures prises par les États en réponse à la COVID-19 ont eu des incidences sur la planification et la conduite des activités de garanties de l'Agence, en particulier des activités sur le terrain. L'Agence a, elle aussi, pris un certain nombre de mesures destinées à atténuer le plus possible ces incidences.

### **C.1. Mesures visant à assurer la continuité des opérations**

8. L'Agence tient à rester capable d'assurer ses opérations, même en cas d'événement perturbateur ; elle fait en sorte de pouvoir s'acquitter des obligations juridiques qui lui incombent en vertu des accords de garanties pertinents, exécuter les autres activités de vérification et mettre à disposition, de manière sécurisée, les informations qui ont trait aux garanties. Comme il a déjà été indiqué, l'Agence s'est appuyée sur les mesures visant à assurer la continuité des activités et le relèvement après une catastrophe déjà en place et celles en cours d'élaboration, pour atténuer les effets de la pandémie sur les activités des garanties.
9. Les restrictions de voyage à l'échelle mondiale et les mesures de santé et de sécurité introduites par les États sont source de diverses difficultés. L'accès à des informations correctes et actualisées concernant des restrictions et des mesures qui changent souvent pose plus particulièrement problème lorsqu'il s'agit de planifier des activités de vérification sur le terrain. L'étroite collaboration avec les États, et surtout avec la République d'Autriche en sa qualité d'État hôte, a été essentielle pour faire face à ces obstacles opérationnels.

### **C.2. Activités de vérification sur le terrain**

10. Comme indiqué plus haut, les restrictions de voyage et les restrictions de déplacement à l'intérieur d'un pays rendent plus difficile pour l'Agence l'accès à un grand nombre d'installations et de sites nucléaires et d'autres emplacements, et ont aussi une incidence sur l'expédition en temps voulu du matériel nécessaire aux activités sur le terrain. L'adaptation à de telles restrictions requiert un travail de coordination considérable au Siège de l'Agence. Les inspecteurs et les techniciens de l'Agence consentent des efforts extraordinaires pour s'acquitter de leurs tâches : certains sont ainsi restés isolés jusqu'à 14 jours dans l'État de destination, d'autres ont parcouru de longues distances en voiture et passé plusieurs frontières pour aller procéder à des activités de vérification au lieu de prendre un vol, d'autres encore sont partis en mission sans savoir à quelle date ou par quels moyens ils rentreraient à Vienne ou ont été amenés à prolonger considérablement leur mission.
11. Le coût du transport, en particulier les vols vers certaines destinations pris pour mener des activités de vérification sur le terrain, a considérablement augmenté et dépassé les crédits budgétaires alloués aux voyages. Dans de nombreux États, des périodes de quarantaine obligatoire allongent considérablement la durée des missions de vérification. Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020, les inspecteurs de

---

<sup>5</sup> Une liste de ces restrictions et de ces mesures est fournie dans le document GC(64)/INF/5.

---

Les inspecteurs ont passé  
au total **1 884** jours  
en quarantaine  
hors d'Autriche

Division des opérations A :  
**903** jours

Division des opérations B :  
**853** jours

Division des opérations C :  
**128** jours



---

Lorsqu'elles s'avèrent nécessaires et réalistes, l'Agence met également en place des mesures compensatoires, comme le recours accru à la télétransmission de données et à la télésurveillance, afin de préserver la « continuité des connaissances » et de réduire le plus possible les conséquences à venir du retard pris dans les activités de vérification.

14. La difficulté la plus importante rencontrée dans l'application des garanties en 2020, à la suite des mesures et autres restrictions imposées par les États en raison de la pandémie, concernait la capacité de l'Agence à effectuer des inspections régulières à court délai de préavis ou inopinées dans plusieurs États où des telles modalités d'inspection ont cours<sup>8</sup>. Cette difficulté persiste en 2021. En

l'Agence en mission ont passé au total près de 1 900 jours en quarantaine hors du Siège de l'Agence en Autriche<sup>6</sup>. Cela équivaut à sept inspecteurs en quarantaine pendant toute cette période de neuf mois. En outre, la logistique des voyages et les obligations de quarantaine empêchent souvent les inspecteurs de l'Agence de combiner des voyages pour mener des activités de vérification dans différents États, de sorte que les inspecteurs et les techniciens de l'Agence ont été contraints de partir plus souvent et plus longtemps en mission, ce qui a eu un coût supplémentaire.

12. Compte tenu de la suspension de nombreux vols commerciaux, l'Agence a, pour la première fois de son histoire, passé des contrats relatifs à la fourniture de services de vols charter pour le transport d'inspecteurs et de techniciens vers et depuis les États, utilisant un appui extrabudgétaire de 3,93 millions d'euros, dont 1,78 millions d'euros étaient spécialement affectés aux voyages des inspecteurs et des techniciens se rendant en Iran<sup>7</sup>. Cette formule a déjà été utilisée pour transporter quelque 200 inspecteurs et techniciens de l'Agence missionnés pour procéder à des inspections dans dix États.

13. Eu égard aux restrictions liées à la COVID, l'Agence a ajusté les plans annuels de mise en œuvre pour concentrer les efforts d'inspection sur les objectifs qui, au niveau des garanties, étaient les plus critiques du point de vue des délais et soumis aux calendriers les plus stricts ; le cas échéant, elle a reprogrammé les inspections, les vérifications de renseignements descriptifs et les accès complémentaires.

---

**3,93 M €** d'appui  
extrabudgétaire pour le  
recours à des services de  
vols charter ont permis  
le déplacement de  
**200** inspecteurs et  
techniciens de l'Agence  
aux fins d'inspections  
dans **10** États.



---

<sup>6</sup> Les inspecteurs de la Division des opérations A ont passé au total 903 jours en quarantaine hors d'Autriche en 2020, les inspecteurs de la Division des opérations B ont passé au total 853 jours, les inspecteurs de la Division des opérations C ont passé au total 128 jours et les inspecteurs du Bureau de vérification en Iran n'ont passé aucune journée en quarantaine en Iran.

<sup>7</sup> Au 5 janvier 2020, cet appui extrabudgétaire avait été fourni par l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et la Commission européenne.

<sup>8</sup> La capacité des inspecteurs de l'Agence à effectuer dans un État des inspections régulières inopinées ou à court délai de préavis renforce le niveau de dissuasion contre de possibles détournements, utilisations abusives ou autres activités non déclarées.

conséquence, l'Agence a élaboré, pour chacun de ces États, un ensemble d'activités additionnelles ou d'autres activités d'atténuation au titre des garanties afin de tirer des conclusions crédibles concernant les garanties pour ces États. En dépit de ces difficultés, l'Agence a été en mesure de mener à bien la totalité des activités de vérification qui posent le plus problème en termes de délais. L'Agence devrait être à même d'atteindre l'ensemble des objectifs des garanties pour 2020.

---

**Activités de vérification  
de l'Agence  
(1<sup>er</sup> mars - 30 novembre 2020)**

**Inspections :**

**1 680**

**Vérifications des  
renseignements descriptifs :**

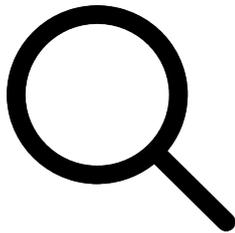
**526**

**Accès complémentaires :**

**131**

**Jours passés sur le terrain par  
les inspecteurs et techniciens :**

**15 500**



15. Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020, l'Agence a effectué 1 680 inspections et 526 vérifications des renseignements descriptifs (VRD), et exercé 131 fois son droit d'accès complémentaire. Par conséquent, au cours de cette période, elle a inspecté à peu près le même nombre d'installations nucléaires qu'en 2019 et exercé plus de fois son droit d'accès complémentaire. Ces activités de vérification ont représenté :

- quelque 10 200 jours de travail de vérification par des inspecteurs et plus de 15 500 jours de présence d'inspecteurs et de techniciens sur le terrain<sup>9</sup> ;
- quelque 1 700 jours calendaires sur le terrain pour les besoins de l'instrumentation de vérification et la maintenance, la mise à niveau et l'installation de matériel sur le terrain par des techniciens, dont près de 100 journées sur le terrain et plus de 340 jours de quarantaine ; et
- près de 210 expéditions de matériel depuis le Siège et plus de 70 retours d'expédition.

16. Le fait que le personnel résident des bureaux régionaux de l'Agence à Tokyo et à Toronto ait été disponible pour assurer les activités de vérification dans leurs États hôtes respectifs a permis d'éviter certains des problèmes qu'ont connus les agents qui ont dû se déplacer depuis l'Autriche ou d'un État à un autre pour procéder à des inspections<sup>10</sup>. Les deux bureaux régionaux ont contribué à faciliter la réalisation de 130 inspections, 54 VRD et 15 accès complémentaires, ainsi que neuf opérations de maintenance et de réparation de matériel entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020.

---

<sup>9</sup> Si ces données sont exactes pour la période considérée, elles ne doivent pas être considérées comme représentatives de l'ensemble de l'année 2020 ou comparables aux chiffres relatifs à la même période en 2019. Ces déclarations et activités sont fondées sur les plans annuels de mise en œuvre et doivent être rapportées sur une base annuelle.

<sup>10</sup> Quelque 24 % des inspections effectuées par l'Agence ont été menées au Canada et au Japon.

17. Toutes les demandes de matériel des garanties émanant du Département des garanties ont été traitées, y compris celles relatives à la fourniture de matériel de vérification et d'EPI aux inspecteurs et aux techniciens de l'Agence avant leur départ en mission. L'investissement fait par l'Agence dans des systèmes de télésurveillance au cours des vingt dernières années s'est avéré très utile pendant la pandémie, plus de 1 600 flux de données ayant continué de transmettre au Siège de l'Agence des données provenant de matériel des garanties placé dans des installations de 31 États<sup>11</sup>. Un grand nombre d'activités de maintenance prévues ont dû être reportées en raison de la pandémie. Néanmoins, entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020, l'Agence a effectué 20 voyages liés à l'appui dispensé dans le cadre d'inspections et 34 voyages liés à la maintenance, à l'installation ou à l'appui relatif à l'utilisation de matériel des garanties.



*Fig. Inspecteur de l'Agence embarquant dans un avion charter.*

### **C.3. Activités de vérification au Siège et dans les bureaux régionaux**

18. Globalement, à la suite des ajustements majeurs apportés à certains processus et flux de travail, les activités ordinaires menées au Siège de l'Agence et dans ses bureaux régionaux continuent de produire – bien qu'avec quelque retard – des résultats proches de ce qu'ils étaient avant la pandémie.

19. L'évaluation au niveau de l'État et la mise au point de nouvelles méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) se poursuivent, quoique plus lentement, en raison de la nécessité de continuer à assurer la sécurité des informations relatives aux garanties hautement confidentielles. Tout au long de la pandémie, le Secrétariat s'est attaché à faire en sorte que le personnel qui devait utiliser l'environnement intégré pour les garanties (ISE) pour travailler avait accès au VIC. Grâce à des arrangements souples relatifs au travail, il a été donné à toutes les personnes qui en avaient besoin la possibilité de travailler au VIC tout en s'assurant que, chaque jour, le nombre maximal de personnes du Département autorisées à travailler sur place n'était pas dépassé.

---

<sup>11</sup> Et Taïwan (Chine).

20. L'Agence a continué à rendre compte aux États concernés de ses activités de vérification sur le terrain et de leurs résultats : entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020, elle a adressé 865 déclarations sur les résultats des inspections [déclarations 90 a) ou l'équivalent], 367 déclarations sur les conclusions qu'elle a tirées de ses inspections [déclarations 90 b) ou l'équivalent] et 374 constats de VRD, ainsi que 70 déclarations relatives à l'exercice du droit d'accès complémentaire [déclarations 10 a)]. Il y a eu des retards dans la présentation de ces déclarations, dus en partie aux restrictions concernant le nombre de membres du personnel autorisés à travailler au VIC, et donc ayant accès à l'ISE, et en partie à l'augmentation importante des retards dans la soumission de rapports par les États comparé aux années précédentes.

21. À Seibersdorf (Autriche) et à Rokkasho (Japon), les laboratoires des garanties de l'Agence ont continué d'opérer en toute sûreté et sécurité et dans de bonnes conditions de fonctionnement. Il a été donné satisfaction à toutes les demandes de trousse de prélèvement d'échantillons de l'environnement émanant des inspecteurs. Le traitement de nouveaux échantillons de matières nucléaires se poursuit, de même que l'exploitation du spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie (LGSIMS) pour les échantillons de l'environnement. Les laboratoires reçoivent tous des échantillons issus des inspections sur le terrain pour analyse et envoient des échantillons au Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL), comme à l'accoutumée.

#### **C.4. Santé, sécurité et protection**

22. Un certain nombre d'États Membres étaient prêts à fournir une aide financière à l'Agence pour l'achat d'EPI, mais la pénurie mondiale de ces équipements reste une question essentielle. L'Agence continue de rechercher des fournisseurs potentiels et il faut espérer que son processus standard de passation de marchés lui permettra de mener une action sur le long terme pour répondre à ses besoins. Le Département des garanties a coordonné l'accord d'achat contractuel relatif aux équipements de protection individuels pour l'AIEA dans le contexte de la COVID-19, lequel couvre les besoins de tous les départements de l'Agence, et de nouveaux fournisseurs ont été recensés. Toutefois, une pénurie mondiale d'équipements de protection individuels (en particulier de masques de types FFP2/FFP3 et de blouses, qui sont essentiels pour assurer les niveaux élevés de protection nécessaires lors des inspections) reste préoccupante.

23. Certains États demandent maintenant des tests COVID récents (de moins de 72 heures) pour un transit ou une entrée dans le pays, et certains exploitants d'installations commencent à exiger la même chose. Cela oblige les inspecteurs de l'Agence à se soumettre à de multiples tests avant et pendant les voyages et, dans nombre d'États, il n'est pas toujours facile de trouver un lieu de test ou d'obtenir un résultat rapidement. D'autres États ont néanmoins facilité l'application des garanties par l'Agence en s'abstenant d'imposer une quarantaine ou en donnant la possibilité d'y échapper sur présentation de résultats négatifs aux tests de dépistage de la COVID-19 à l'arrivée dans le pays. Au 31 décembre 2020, 1 608 tests PCR avaient été effectués (1 196 avant les voyages et 412 après) par le service médical du CIV pour les inspecteurs et les techniciens. Ajouté à l'offre commerciale de tests à l'aéroport de Vienne et dans d'autres laboratoires à Vienne, cela a permis au personnel de l'Agence pour qui le résultat au test était négatif de se mettre immédiatement au travail sans devoir se soumettre à une quarantaine, conformément aux exigences du pays hôte.



*Fig. Inspecteurs de l'Agence lors de l'inspection d'une installation nucléaire.*

24. Si au 15 janvier 2021, des résultats de tests PCR de détection de la COVID-19 avaient été positifs pour 91 membres du personnel de l'Agence travaillant au VIC, seuls six d'entre eux avait contracté le virus lors d'activités de vérification sur le terrain effectuées hors d'Autriche. Étant donné que les inspecteurs et les techniciens de l'Agence ont passé plus de 15 500 jours sur le terrain dans différents pays au cours de la période considérée, ces chiffres montrent l'efficacité des mesures prises en matière de santé et de sécurité pour le personnel devant se rendre à l'étranger pour l'exercice de ses fonctions officielles.

25. L'une des personnes pour qui le résultat du test de la COVID-19 a été positif alors qu'elle était en déplacement dans un État a été rapatriée à Vienne sur un vol charter. Elle a reçu un excellent appui des autorités de l'État concerné ainsi qu'à son arrivée en Autriche.

## **C.5. Recrutement et formation**

26. Certaines parties du cours d'initiation aux garanties de l'Agence (ICAS) ont été retravaillées pour se prêter à l'apprentissage à distance, de façon à atténuer les risques de transmission de la COVID-19 et à respecter les recommandations du Service médical du CIV. Au total, 23 nouveaux inspecteurs ont suivi l'ICAS en 2020. Si le Département met en place ses propres capacités pour assurer la formation et plusieurs cours à l'intention du personnel ont été retravaillés et dispensés sous la forme d'une formation à distance, l'accès à des installations extérieures à des fins de formation a été restreint, ce qui a eu une incidence sur la dispense de certaines parties du programme de formation du personnel, à savoir la formation technique spécialisée. Au total, 39 cours de formation distincts ont été dispensés en 2020, dont 12 à distance. Les lignes directrices approuvées ont été respectées lors des cours dispensés en présentiel.

## C.6. Assistance aux États

27. L'Agence s'emploie à mettre au point d'autres moyens de dispenser la formation relative aux garanties et de fournir son assistance aux États. Par exemple, elle a élaboré plusieurs cours en ligne à l'intention des États. Avec des contreparties au Japon, l'Agence a dispensé un cours en ligne consacré au système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) en novembre, et prévoit d'organiser d'autres cours à distance en 2021. Le programme de stages dans le domaine des garanties pour 2021 commencera en février 2021 et neuf participants en bénéficieront. En outre, l'Agence a transformé son séminaire annuel sur les garanties de l'AIEA destiné aux diplomates, qui se déroule habituellement au Siège, et l'a tenu sous forme d'une série de webinaires en ligne. En novembre, un cours en ligne a été dispensé à des exploitants d'installation en Afrique du Sud et un autre, destiné au Royaume-Uni, a porté sur les préparatifs et l'appui dans le cadre des garanties post-Brexit.

28. En ce qui concerne l'Initiative globale de création de capacités (COMPASS) de l'AIEA pour les SNCC et les autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (ANR), l'Agence a continué de collaborer avec les États pilotes en vue du lancement de la COMPASS début 2021. Les membres de l'équipe COMPASS, au sein du Secrétariat, et des représentants des États ont tenu des réunions virtuelles, eu recours à des exposés à distance et procédé à des examens de documents en temps réel pour évaluer les besoins des SNCC et des ANR et mettre en place l'assistance adéquate. Des réunions d'information en ligne sur l'état d'avancement de la COMPASS ont été organisées à l'intention des États donateurs, sur demande, et une manifestation parallèle virtuelle sur la COMPASS, tenue en marge de la 64<sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA, a attiré plus de 100 participants.

## D. Rôle des États

29. Les missions des États Membres à Vienne et leurs autorités nationales continuent de jouer un rôle très important s'agissant d'assurer et de faciliter à l'Agence l'accès continu aux installations nucléaires, le passage des frontières et les transferts dans les aéroports. L'Agence remercie tous les États du soutien qu'ils lui ont apporté dans leurs échanges avec son personnel au Siège et avec ses inspecteurs et techniciens.

30. De nombreuses autorités nationales ont continué de remettre à l'Agence les rapports et déclarations requis au titre des accords de garanties pertinents, mais les retards dans l'établissement de ces documents ont été nettement plus nombreux que les années précédentes. Les interruptions de services postaux ont rendu impossible l'envoi de déclarations à certains États. De même, certains États ont eu des difficultés à soumettre les rapports et les déclarations au titre du protocole additionnel en raison de perturbations du trafic aérien (valise diplomatique) ou des services postaux, bien que dans nombre de cas, le Portail des déclarations des États ait contribué à atténuer ces difficultés. Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 novembre 2020, l'Agence a reçu 7 334 rapports relatifs au contrôle comptable des matières nucléaires. De son côté, elle a communiqué aux autorités nationales ou régionales des informations en retour (210 lettres récapitulatives et 411 accusés de réception). Elle a envoyé aux États des déclarations semestrielles sur les stocks comptables et des déclarations relatives à la communication sur les importations/exportations (178 lettres originales et pièces jointes).

31. La plupart des résultats du programme 2020/2021 de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire, que le Département a mis en place et que financent les États Membres, devraient être inchangés, même si un quart environ des produits pourraient accuser des retards ou être affectés par des restrictions liées à la COVID-19, notamment celles qui empêchent actuellement que des formations soient dispensées et que du matériel en cours d'élaboration puisse être testé sur le terrain.

## **E. Conclusion**

32. Au début de la pandémie, le Directeur général avait déclaré que, malgré la situation difficile, l'Agence n'interromprait pas ses activités de vérification. Le présent rapport montre que malgré les nombreuses difficultés qu'ont posé les restrictions de voyage et autres mesures de santé et de sécurité, grâce à des efforts accrus et pour un coût financier plus élevé, l'Agence a continué d'appliquer les garanties efficacement pendant la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés, l'Agence s'est adaptée efficacement aux nouvelles circonstances en se concentrant sur les activités de garanties les plus cruciales, tant sur le terrain qu'au Siège. Lorsque cela était nécessaire, elle a engagé une série de mesures correctives et d'actions visant à atténuer les conséquences de la crise. L'Agence estime actuellement qu'elle sera en mesure de tirer des conclusions relatives aux garanties solidement étayées pour tous les États concernant 2020.